

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DU LOGEMENT,  
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES  
ET DE LA RURALITÉ

Secrétariat général

Paris, le **23 SEP. 2014**

Direction des ressources humaines

**Les ministres**

Sous-direction des politiques sociales,  
de la prévention et des pensions

à

Destinataires *in fine*

Bureau de la prévention, de la santé au travail,  
du service social et des travailleurs handicapés

Nos réf. : D14002906

Affaire suivie par : Céline Charrier-Yankov

[celine.charrier-yankov@developpement-durable.gouv.fr](mailto:celine.charrier-yankov@developpement-durable.gouv.fr)

Tél. : 01 40 81 24 85- Fax : 01 40 81 66 00

Courriel : [pspp1.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pspp1.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet** : Prévention des risques psychosociaux (RPS)

Vous avez été destinataires de l'instruction du Gouvernement du 19 août 2014, relative à la prévention des risques psychosociaux au sein de nos ministères. Cette instruction, élaborée en parallèle et en cohérence avec les travaux de la fonction publique, cadre le déploiement d'une prévention primaire des RPS, en amont des situations de crise.

Les objectifs donnés aux services sont d'organiser le management de la prévention, d'intégrer l'évaluation des RPS dans le document unique d'évaluation des risques professionnels et de renforcer le dialogue social.

Toutefois, les deux actions qu'il vous est demandé de conduire prioritairement sont de produire, au plus tard pour 2015, des plans concertés de prévention, issus de l'évaluation des RPS et de mettre en place la mesure des quatre indicateurs issus de la circulaire du premier ministre du 20 mars 2014 dans son annexe 3, à savoir :

- le taux d'absentéisme pour raisons de santé
- le taux de rotation des agents
- le taux de visite sur demande au médecin de prévention
- le taux d'actes de violence physique envers le personnel

Par ailleurs, pour vous aider dans vos démarches, je vous informe que la fonction publique a élaboré un certain nombre d'outils méthodologiques, accessibles via les liens suivants :

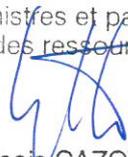
<http://www.fonction-publique.gouv.fr/guide-methodologique-daide-a-lidentification-levaluation-et-la-prevention-des-rps-dans-la-fonction>

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/indicateurs-de-diagnostic-des-risques-psychosociaux>

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/referentiels-de-formation-portant-sur-la-prevention-des-rps-dans-la-fonction-publique>

Le bureau de la prévention, de la santé au travail, du service social et du handicap (SG/DRH/PSP1) se tient à votre disposition pour vous accompagner dans votre action.

Pour les Ministres et par délégation,  
Le directeur des ressources humaines



François CAZOTTES

## Listes des destinataires

### Préfets de région

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL)
- Direction interrégionale de la mer (DIRM)
- Direction de la mer (DM)

### Préfets coordonnateurs des itinéraires routiers

- Direction interdépartementale des routes (DIR)

### Administration Centrale

- Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)
- Commissariat général au développement durable (CGDD)
- Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement (DIHAL)
- Secrétariat général du MEDDE et du MLET
- Direction générale de l'aviation civile (DGAC)
- Direction générale des infrastructures des transports et de la mer (DGITM)
- Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)
- Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)
- Direction générale de la prévention des risques (DGPR)
- Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA)

### Directions

- Centre de valorisation des ressources humaines (CVRH)
- École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE)
- Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG)
- Centre national des ponts de secours (CNPS)

### Copie pour information :

- Mesdames et Messieurs les Membres du comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail ministériel
- Monsieur le Coordonnateur des missions d'inspection santé et sécurité au travail
- Madame la Porte-parole nationale des médecins de prévention